

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 juin 2023</b>	<b>N° 2023-285</b>

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE  
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES  
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45  
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20  
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00  
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00  
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50  
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30  
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30  
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50  
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55  
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20  
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

**EXCUSE(S) :**

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 juin 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Développement Economique	<b>N° 2023-285</b>

---

**SPL BORDEAUX AEROPARC - Octroi par Bordeaux Métropole d'un apport en compte courant d'actionnaire - Validation de modifications statutaires - Représentation de Bordeaux Métropole au conseil d'administration - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En lien avec la stratégie économique de l'OIM Bordeaux Aeroparc, ainsi que de l'OIM Arc Rive Droite, Bordeaux Technowest va connaître dans les prochaines semaines d'importants développements qui conduisent la technopole à s'implanter sur deux nouveaux sites au sein de ces OIM avec respectivement :

- Cockpit, voulu comme un site emblématique de l'opération Bordeaux Aéroparc et siège de la technopole Bordeaux Technowest mais aussi comme l'accélérateur de notre écosystème local grâce notamment à une surface de 6 576 M<sup>2</sup> de bureaux / ateliers, d'un hôtel d'entreprises de 3 000 M<sup>2</sup> ainsi que d'un espace événementiel avec un amphithéâtre de 220 places.
- L'ex-site Lafon à Bassens pour y implanter son premier site technopolitain sur la rive droite dans le prolongement de son implantation au sein des emprises du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) rive gauche via l'incubateur Technoport.

La société publique locale Bordeaux Aeroparc (SPL BA) assure le portage de la gestion immobilière de ces deux nouvelles implantations. Dotée initialement d'un capital social de 500 000 €, réparti entre les actionnaires comme suit :

Bordeaux Métropole	250 000 €	2 500 actions
Mérignac	125 000 €	1 250 actions
Saint-Médard-en-Jalles	84 000 €	840 actions
Le Haillan	41 000 €	410 actions

la structure s'apprête à changer de dimension, tant par l'augmentation des surfaces à gérer, que par le coût de ces dernières à supporter (aménagement et fonctionnement).

### **1/ Evolution financière de la structure**

L'ouverture des nouveaux sites va modifier profondément les volumes d'activité comme les équilibres financiers de la SPL, avec un niveau de revenus (loyers perçus, prestations de services facturées aux entreprises utilisatrices) comme de charges (loyers payés, frais de personnel, autres charges d'exploitation : électricité, eau, entretien, etc.) en très forte augmentation par rapport à la situation actuelle : à titre d'exemple, les projections pour

l'année 2024 (première année d'occupation complète des deux sites) montrent un niveau de chiffre d'affaires de 1 749 K€, et un niveau de charges de 2 253 K€, à comparer avec les chiffres de 2022 : chiffre d'affaires de 243 K€ et charges de 269 K€.

Bien qu'à partir de 2027, l'exploitation de ces nouveaux sites permette un retour à une exploitation équilibrée, voire bénéficiaire, il n'en sera pas de même les premières années, en raison du décalage entre les charges d'exploitation (y compris les loyers payés) qui seront dès le départ entièrement dues, et les revenus d'exploitation, qui progresseront au fur et à mesure de l'occupation des lieux par des entreprises.

Le tableau ci-après montre les effets de ce décalage sur les résultats prévisionnels de la SPL, ce qui va nécessiter de lui apporter de nouvelles ressources financières, comme expliqué ci-après. Par ailleurs, préalablement à l'entrée dans les locaux du nouveau site Cockpit, la SPL va devoir faire réaliser à sa charge différents travaux d'aménagement (cloisonnements, câblage informatique, sécurisation des accès, etc.), pour un montant estimé à 491 000€.

(en milliers d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires	243	1 030	1 749	1 975	2 180
Charges	269	1 213	2 153	2 233	2 309
Résultat net	-26	-183	-404	-258	-129
	2027	2028	2029	2030	2031
Chiffre d'affaires	2 358	2 506	2 632	2 763	2 901
Charges	2 346	2 414	2 486	2 560	2 638
Résultat net	12	92	146	203	263

Le détail du prévisionnel (recettes, charges, compte de résultat, bilan, variations de trésorerie) fourni par la SPL est joint en annexe au présent rapport.

Compte tenu de son absence d'actifs (la SPL est locataire des locaux dont elle assure la gestion), ses capacités d'emprunt sont très limitées. Si la SPL vient d'obtenir prêt de 250 000€ sur 5 ans, celui-ci ne sera en tout état de cause pas suffisant, au regard d'un besoin global de trésorerie qui est évalué (hors emprunt bancaire) à 832 000€ à fin 2026.

La SPL est donc amenée à envisager une augmentation de ses fonds propres qui est estimée à 900 000€, et elle sollicite ses actionnaires actuels ou à venir pour lui apporter ces financements indispensables.

Compte tenu d'une part de la nécessité de mobiliser une partie importante de ces fonds à bref délai, et d'autre part de la nécessité de mieux préciser les besoins à plus long terme, qui dépendront notamment de la rapidité à laquelle les deux nouveaux sites seront occupés par des entreprises, il est proposé de procéder en 3 phases, sur les années 2023 à 2025 :

1/ un apport en compte courant d'actionnaire non rémunéré, à hauteur de 600 000€ pour lequel Bordeaux Métropole est sollicitée pour la totalité de ce montant. Cet apport serait libérable en 2 tranches : 400 000€ à la signature de la convention d'apport entre Bordeaux Métropole et la SPL (juillet 2023), puis 200 000€ selon les besoins de la SPL, dans un délai maximal de 12 mois après signature de la convention, soit en juillet 2024 au plus tard. Etant entendu que la totalité de cette avance devra être remboursée dans un délai de 24 mois après son versement (avec possibilité de proroger ce délai de 24 mois supplémentaires). A défaut, les montants non remboursés devront être intégrés au capital social de la SPL.

2/ une première augmentation de capital en 2024, qui pourrait être l'occasion pour les communes qui en ont exprimé l'intention (à ce jour Blanquefort, Bègles et Bassens) d'entrer au capital de la SPL. Compte tenu des projections disponibles, cette première augmentation de capital pourrait porter sur un montant de 620 000€, dont 380 000€ par incorporation au capital de la SPL d'une partie de l'apport en compte courant d'actionnaire consenti en 2023 par Bordeaux Métropole, et 240 000€ d'apports nouveaux. Ces 240 000€ pourraient être apportés par les communes déjà actionnaires et par celles qui souhaiteraient entrer au capital, selon une répartition restant à préciser, en fonction de leurs choix respectifs.

3/ une seconde augmentation de capital en 2025, à hauteur de 280 000€, dont 220 000€ par intégration du solde de l'apport en compte courant d'actionnaire de Bordeaux Métropole, complétés par 60 000€ d'apports nouveaux, qui pourraient être consentis par la métropole. Au total, les apports de capitaux représenteraient bien 900 000€, couvrant ainsi les besoins de financement prévisionnels de la SPL.

Ce mécanisme en 3 phases, s'il peut paraître complexe, présente plusieurs avantages :

- La possibilité d'un apport rapide à la SPL, lui permettant, de financer les travaux d'aménagement du site Cockpit.
- La possibilité d'attendre 2024 pour engager l'augmentation de capital proprement dite, permettant ainsi à la SPL de mieux cerner ses besoins, et aux actionnaires (existants ou nouveaux) de préciser leur position par rapport à leur participation à cette opération.
- L'opportunité en 2025 d'ajuster finement les apports des actionnaires en fonction des besoins avérés de la SPL, près de 2 ans après l'ouverture des deux nouveaux sites.

Le présent rapport, s'il présente l'ensemble du dispositif envisagé, ne sollicite néanmoins de décision que sur le seul apport de Bordeaux Métropole en compte courant d'actionnaire non rémunéré. Les périmètres, montants et modalités proposés des deux opérations d'augmentation de capital feront l'objet de rapports spécifiques le moment venu, en 2024 et 2025.

## **2/ Modifications statutaires et représentation**

Les statuts de la SPL BA, datés de 2011, stipulent que la société a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires (Bordeaux Métropole, Le Haillan, Saint Médard en Jalles) dans le seul périmètre géographique des 3 communes de l'Aéroparc, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière. Compte tenu de l'évolution du périmètre d'intervention de la SPL Bordeaux Aeroparc, une actualisation des statuts, ainsi que des conventions règlementées (adoption d'un règlement intérieur, d'un règlement de procédure des achats ainsi que d'une convention d'objectifs et de moyens), votées en conseil d'administration des 24 février 2023 et 27 avril 2023, est nécessaire afin de permettre un élargissement des activités de la société à l'ensemble du périmètre métropolitain.

Par ailleurs, les différents apports consentis par les actionnaires lors de la constitution du capital social de la SPL Bordeaux Aeroparc impliquent une représentation au conseil d'administration comme suit :

	Membres du Conseil d'administration
Bordeaux Métropole	4
Mérignac	2
Saint-Médard-en-Jalles	1
Le Haillan	1

Or après vérification, il apparaît que Mme Marie RECALDE occupe à la fois un siège de représentant de Bordeaux Métropole et de la ville de Mérignac. En conséquence il convient de désigner un second représentant pour Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** Les procès-verbaux des conseils d'administration de la SPL Bordeaux Aéroparc des 24 février 2023 et 27 avril 2023

**VU** l'article L1522-4 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'article L 1522-5 du Code général des collectivités territoriales

**VU** le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le développement de la SPL Bordeaux Aeroparc sur de nouveaux sites rive droite et rive gauche de la Garonne concourra aux objectifs de développement d'emplois durables sur le territoire métropolitain et nécessite le soutien de ses actionnaires,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'accorder à la SPL Bordeaux Aeroparc un apport en compte courant d'actionnaire d'un montant de 600 000€, non rémunéré.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement et de remboursement de cet apport, qui fera l'objet d'un suivi extra-budgétaire.

**Article 3** : d'adopter les statuts modifiés de la SPL Bordeaux ainsi que le règlement intérieur le règlement de procédure des achats et la convention d'objectifs et de moyens.

**Article 4** : de désigner M.XXXXX comme représentant de Bordeaux Métropole au conseil d'administration de la SPL Bordeaux Aeroparc.

*Pas de désignation effectuée.*

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 JUILLET 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>7 JUILLET 2023</b>	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT